MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC
33180 VERTHEUIL
Département
De la GIRONDE—33
Arrondissement de LESPARRE
Canton de PAUILLAC
Tél. : 05 56 73 30 10
Fax : 05 56 73 38 19
E Mail : communedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf Janvier à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Remi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.

PRESENTS : *MM R. JARRIS, J. ARDILLEY, Mmes B. DUBOIS, O.MAIRE, N.CHAISE-LEPINE,S. MOUFLET, A.L FRANCHINI, MM B. LELONG, G.GRAULIERE, P.BEAU*

ABSENTS EXCUSES :

- *Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU qui donne procuration à Monsieur Rémi JARRIS*
- *Madame Audrey SAINTEMARIE qui donne procuration à Monsieur Stéphane LOBET*

ABSENTS :

- *Monsieur Stéphane LOBET*
- *Monsieur Jérôme MILLET*

Monsieur Jacques ARDILLEY est désigné secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Le Maire expose les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il est proposé à l'approbation du Conseil un programme de :

TRAVAUX EXCEPTIONNELS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

MAIRIE - POSTE :	*MONTANT HT en €*
Devis SARRAZY	*1 050.00*
Devis ELECTRO MEDOC	*1 529.04*
Devis SAMOUILLAN	*90.00*
	2 669.04
ECOLE - BIBLIOTHEQUE :	
Devis SARRAZY	*3 438.36*
Devis DUBOURDIEU	*2 040.00*
Devis ELECTRO MEDOC	*180.59*
Devis SAMOUILLAN	*2 837.00*
Devis KRUGEL	*1 905.04*
Devis CENOV SECURITE	*19 054.27*
	29 455.26
RESTAURANT SCOLAIRE :	
Devis KRUGEL	*724.00*
SALLE DES AUGUSTINS :	
Devis SARRAZY	*3 510.12*
Devis ELECTRO MEDOC	*207.81*
Devis KRUGEL	*891.80*
	4 609.73

SALLE DES JEUNES :	
Devis DUBOURDIEU	*2 867.50*
Devis KRUGEL	*1 125.60*
	3 993.10
TOTAL GENERAL HT	*41 451.13*
Subvention sollicitée : 35%	*14 195.76*
Autofinancement y compris TVA	*35 545.60*
TOTAL TTC	***49 741.36***

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la demande de financement.

POINT 2 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTAVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Préalablement au vote du Budget Primitif 2019, la Commune ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits inscrits au budget 2018 à savoir :

- *Chapitre 21 : 181 015.79 Euros*

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget Primitif 2019, à condition que les dépenses aient un caractère imprévu et urgent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POINT 3 : PROCEDURE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LA LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME :

La multiplication des locations saisonnières de logements, y compris des résidences principales, pour des séjours de courte durée à des personnes n'y élisant pas leur domicile, la nécessité de remédier aux tensions en matière de logement et celle d'assujettir ces locations de courte durée à la taxe de séjour, nécessitent que le Conseil Municipal décide de la procédure d'enregistrement des déclarations préalables des locations de courte durée des locaux meublés en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

L'enregistrement de la location d'un meublé de tourisme sera applicable aux meublés, qu'il s'agisse ou non de la résidence principale, aux chambres chez l'habitant ne répondant pas à la définition de la chambre d'hôtes.

Les chambres d'hôtes sont exclues du dispositif, étant soumises à une déclaration en Mairie.

La procédure à suivre est la suivante :

- *courrier de saisine du Préfet sollicitant l'institution de la procédure de changement d'usage,*
- *à réception de l'arrêté du Préfet, le Conseil sera appelé à délibérer pour instituer la déclaration préalable.*

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le lancement de la procédure.

POINT 4 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VERTHEUIL AU GRAND DEBAT NATIONAL

Ayant répondu à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France, le Maire de VERTHEUIL, membre du Bureau de l'AMRF33, a mis à disposition du public, du 08 au 15 Décembre 2018, un cahier de doléances et de propositions qui a été transmis au Gouvernement par l'AMRF.

Cette démarche est maintenant close avec l'arrivée du Grand Débat National.

La Commune de VERTHEUIL désire répondre à la volonté de nos concitoyens de susciter un débat dans notre Commune.

Ce débat, pour être productif, doit se dérouler dans un climat serein.

Toutes violences et intimidations sont inacceptables. La dimension républicaine du débat est garantie par le rôle des maires qui facilitent les poursuites de l'expression des citoyens par :

- *la mise à disposition de la Salle des Augustins,*
- *la présence d'un modérateur,*
- *l'inscription du débat dans le cadre officiel afin que les forces de l'ordre soient averties.*

La date de la première réunion devrait se situer fin Février.

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la mise à disposition logistique de l'organisation du débat.

POINT 5 : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL ET LA RESTAURATION DES GALERIES DU LOGIS ABBATIAL

Le Maire fait part du rapport de la Commission d'Appel d'Offres élaboré lors des réunions des 11 et 21 Janvier 2019.

Le Conseil désigne Monsieur PHIQUEPAL D'ARUSMONT Bruno.

Le taux proposé est de 8%.

Le Conseil, après avoir délibéré, exprime son accord à l'unanimité.

POINT 6 : ECHANGE DE PARCELLES AVEC MR HARTMANN Dominique

Par délibération en date du 06 Juin 2017, le Conseil a donné son accord de principe sur un échange de parcelles issues de « biens sans maître » situées « Rue de la Gare » avec Monsieur HARTMANN Dominique.

Les opérations d'arpentage, bornage et numérotation des parcelles étant terminées, selon document d'arpentage joint à la délibération, il convient maintenant de procéder à l'échange suivant :

- *La Commune de VERTHEUIL cède à Monsieur HARTMANN la parcelle B1130 d'une valeur de 600.00 Euros*
- *Monsieur HARTMANN cède à la Commune de VERTHEUIL les parcelles B510 et B1129 dont la valeur est de 600.00 Euros.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cet échange à l'unanimité et charge le Maire, Monsieur Rémi JARRIS, des formalités devant notaire.

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

A– Contrat de lutte contre les nuisibles

Sur proposition de Messieurs ARDILLEY et GRAULIERE, il est proposé au Conseil d'approuver les contrats concernant la SOCIETE ECOLAB pour :

- *la Salle des Augustins : 4 passages annuels avec garantie pour 475.20€ TTC*
- *le restaurant scolaire : 6 passages pour les nuisibles ciblés avec garantie et 3 passages annuels pour les insectes volants (sans garantie) pour 1 250.40€ et fourniture d'un matériel CLAMCLEAN pour 609.20€ TTC*

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les contrats à l'unanimité.

B– Aide financière accordée à Monsieur Grégory LARGEAU, dans le cadre du FIPHFP

Monsieur JARRIS explique à ses collègues les formalités des aides mises en place par le Centre de Gestion et notamment les aides pour l'emploi d'une personne en situation de handicap.

La Commune a embauché en tant qu'apprenti Monsieur LARGEAU Grégory pour une durée de deux ans. Monsieur LARGEAU ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, peut bénéficier de certaines aides dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale (FIPHFP).

Pour ces apprentis, le FIPHFP prévoit le versement à l'apprenti via l'employeur public, d'une aide forfaitaire (non soumise à cotisation) d'un montant de 1 525.00€.

Cette aide destinée à l'acquisition de matériel scolaire et professionnel nécessaire à la formation est versée la première année de l'apprentissage à la confirmation de son embauche.

L'intégralité de cette dépense est couverte par une recette versée par le FIPHFP sur justificatifs du versement de cette aide.

Après avoir écouté toutes ces explications, le Conseil Municipal est unanime pour verser cette aide à Monsieur Grégory LARGEAU.

C– Participation des Associations à la consommation électrique des salles municipales

Madame Sophie MOUFLET fait part de la proposition unanime exprimée par les associations lors de la réunion des associations du 15 Octobre 2018.

Les associations demandent à la Commune de consacrer 10% de leur subvention annuelle pour participer à la consommation électrique des salles qui sont mises à leur disposition.

Même si certains n'utilisent très peu les salles communales, Madame MOUFLET propose que toutes les associations marquent par leur accord leur solidarité à l'égard de tous.

Monsieur GRAULIERE s'abstient et Monsieur ARDILLEY, au nom des chasseurs, refuse le dispositif de solidarité.

Neuf votes pour sont exprimés.

D– Mission BERN

Le Maire fait part d'un courrier reçu de la Fondation du Patrimoine qui a pour mission de recevoir les projets proposés pour candidater et bénéficier éventuellement de la Mission BERN 2019.

Le Maire propose au Conseil d'établir un pré-dossier sur la restauration des galeries et des escaliers du logis abbatial.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

E– Acquisition du Petit Musée d'Automates

Le Maire fait part du bouclage du plan de financement destiné à l'acquisition du Petit Musée d'Automates avec l'accord d'une subvention par le Club « Mécènes » de la Fondation du Patrimoine et le versement d'une subvention par la Fondation Crédit Agricole.

Le Maire propose de soumettre à Madame Anne PRADERE un projet de convention qui sera ensuite soumis au Conseil.

Le Conseil accepte cette démarche.

F– Changement d'affectation des locaux communaux

Monsieur Emmanuel PETITSIGNE, masseur - kinésithérapeute DE, propose de s'installer à VERTHEUIL.

Il se trouve que la Commune possède un local vacant (le vestiaire de l'ancien stade) et un local très faiblement rentable (la Salle des Jeunes).

Le Maire propose la réunion d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'une offre de local professionnel en rapport avec les travaux jugés nécessaires par Monsieur PETITSIGNE.

Ce groupe de travail pourrait se réunir entre le 01 et le 08 Février 2019.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20 heures 15.